

Annexe complémentaire 5 – Projets PV à proximité

Au vu du passé anthropique du site retenu (délaissé autoroutier), de la superficie très réduite du projet (1,04 ha), de sa nature, des secteurs à enjeux écologiques limités sur lesquels il s'implante et des mesures environnementales qui lui sont associées, **ses incidences sur l'environnement seront limitées**. Dès lors, **le cumul d'incidences avec d'autres projets paraît lui aussi limité**.

Trois centrales photovoltaïques en exploitation, portées par d'autres opérateurs que Solarhona, sont présentes dans un rayon de 5 km autour du site. Deux se situent sur la commune de Gibel, à environ 2,5 km à l'Est et 3 km au Nord du projet, et une troisième, aussi sur la commune de Calmont, à environ 4,5 km au Sud (voir diapositive suivante). Ces trois centrales solaires s'implantent toutes sur des hangars agricoles et présentent de fait de faibles superficies, allant de 1 500 à 1 700 m².

Les milieux ciblés par l'implantation de ces trois centrales sont ainsi tous fortement anthropisés et ne présentent pas d'enjeux écologiques au regard des activités humaines s'y développant. Au vu de ces éléments, il n'existe pas d'incidences cumulées significatives sur le milieu naturel entre le projet à l'étude et les centrales solaires environnantes.

En dehors des projets photovoltaïques évoqués ici, aucun autre projet, autorisé ou en exploitation, et susceptible de présenter des incidences cumulées avec le présent projet, n'est connu dans un rayon de 5 km autour du site. Ainsi, si l'on considère les incidences environnementales limitées du projet solaire de Calmont, le passé anthropique et sans enjeux écologiques importants du site sur lequel il s'implante, et les nombreuses mesures environnementales qui seront mises en œuvre, **aucune incidence cumulée significative n'est attendue sur le milieu naturel**.

Examen au cas par cas – Projet photovoltaïque au sol de Calmont (31)

Annexe complémentaire 5 – Projets PV à proximité



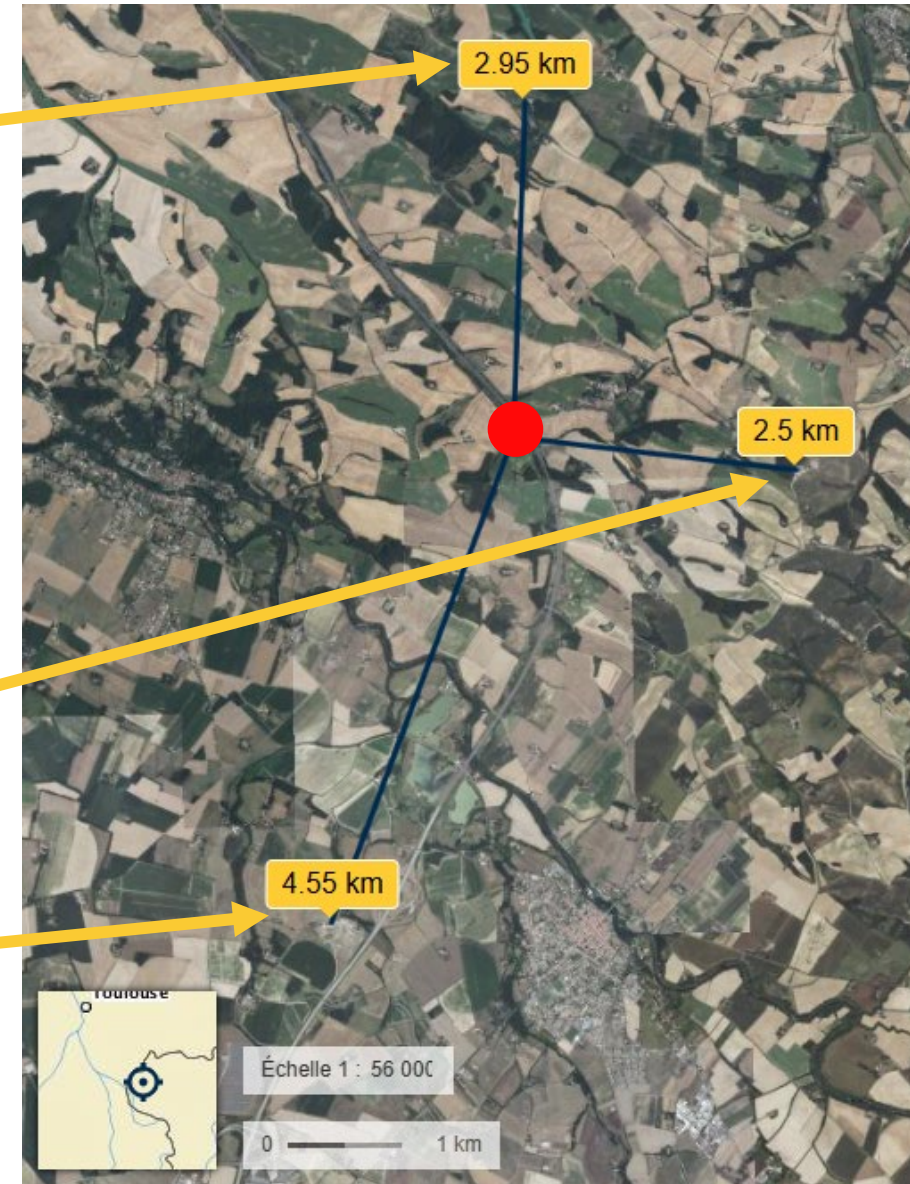
Centrale PV de Gibel



Centrale PV de Gibel



Centrale PV de Calmont



Annexe complémentaire 5 – Historique du site



Site en 2002 @Géoportail



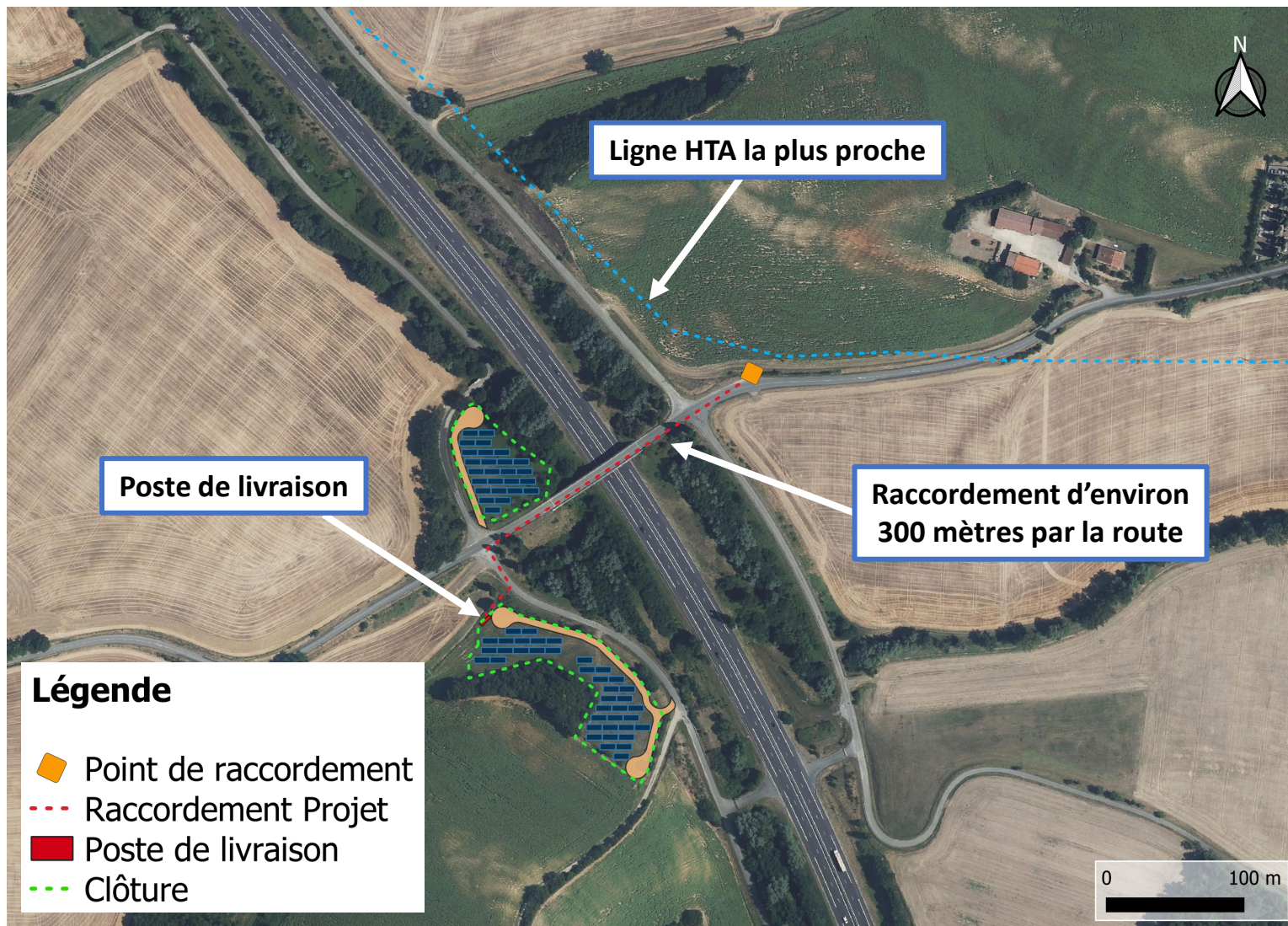
Site en 2008 @Géoportail



Site en 2013 @Géoportail

Site à l'étude (1,04 ha) utilisé lors des travaux d'aménagement de l'A66 à la toute fin des années 1990, dont l'îlot Nord est laissé depuis sans usage, tandis que l'îlot Sud est entretenu par fauche annuelle.

Annexe complémentaire 5 – Hypothèse du tracé de raccordement



La solution de raccordement définitive sera proposée par Enedis, après l'obtention de la Déclaration Préalable. Ce tracé est un exemple et n'est donc pas définitif.

Au vu de la puissance installée sur site, il est probable que le projet soit raccordé en piquage à la ligne HTA la plus proche.

Une ligne HTA aérienne est présente au Nord du projet et dispose à priori d'une capacité suffisante. Le raccordement à cette ligne serait la solution la plus pertinente. Une nouvelle ligne d'environ 300 mètres serait à créer entre le poste de livraison du projet et la ligne HTA existante.

Le raccordement se fait par enfouissement de câbles souterrains le long des routes et des voiries existantes, sans création de nouvelles lignes aériennes, afin de limiter les incidences sur l'environnement.